



Ville d'Ath

Val de Dendre

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

ENQUETE PUBLIQUE

Réf. dossier : PUN/2020/2001

Concerne la demande de la **SA HÖGANÄS BELGIUM**, Ruelle Gros Pierre n°10 à 7800 ATH en vue d'obtenir un permis unique de classe 2 relatif à l'installation sur une prairie d'un champ de panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de près de 5,961 Mégawatts-crête et d'une cabine électrique dotée de deux transformateurs statiques d'une puissance unitaire de 2000 KVA dans un établissement situé Ruelle Gros Pierre n°10 à 7800 ATH.

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D. IV.22, 6° du CODT (zoning industriel avec périmètre de reconnaissance économique). Dès lors, conformément à l'article 81 §2 alinéa 3 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03 février 2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont exclusivement compétents pour statuer sur ladite demande.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, à partir du 08/07/2020

| Date d'affichage de la demande | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées au : |
|---------------------------------------|---|---|---|
| 03/07/2020 | 08/07/2020 <i>(Suspension des délais d'enquête du 16/07 au 15/08/2020 inclus)</i> | <i>Administration communale</i> le 24/08/2020 à 11h00 | <i>Administration communale</i> <i>Service environnement</i> <i>Rue de Pintamont, 54</i> <i>7800 Ath</i> |

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le jeudi jusqu'à 20h sur rendez-vous pris 24h à l'avance au 068/68.12.50.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du Collège communal, de l'agent communal délégué à cet effet, ou du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie (Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons, tél. : 065/32 80 11).

Fait à Ath, le 03/07/2020

Le Directeur général,

Bruno BOËI

Le Bourgmestre faisant fonction
(art. L1123-5 CDLD),

(s) Florent VAN GROOTENBRULLE

